



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 octobre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 19 octobre 2009

ADHÉSION DE NIORT À LA CHARTE « VILLES
ACTIVES DU PROGRAMME NATIONAL
NUTRITION SANTÉ »

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 16 octobre 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoins :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Jacques TAPIN -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Josiane METAYER donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Julie BIRET
- Elsie COLAS donne pouvoir à Guillaume JUIN -

ENSEIGNEMENT

**ADHÉSION DE NIORT À LA CHARTE « VILLES ACTIVES DU
PROGRAMME NATIONAL NUTRITION SANTÉ »**

Madame Delphine PAGE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Le Programme National Nutrition Santé (PNNS), coordonné par le ministère de la Santé, a été mis en place en janvier 2001. Son objectif général est d'améliorer la nutrition et la santé de la population en agissant principalement sur l'alimentation et l'activité physique.

Les municipalités, par leurs compétences et leurs liens avec les populations, sont des acteurs importants pour la mise en œuvre d'interventions de proximité, en adéquation avec les stratégies du PNNS. C'est pourquoi, le ministère de la Santé a créé la charte des villes actives du PNNS afin de valoriser les actions municipales en faveur de la nutrition et de clarifier le message auprès de la population.

Devenir adhérent à la charte Ville active du PNNS, c'est s'engager :

- à devenir un acteur actif du PNNS en mettant en œuvre, promouvant et soutenant toute action qui contribue à l'atteinte des objectifs du PNNS ;
- à mettre en œuvre, chaque année, au moins une des actions spécifiques parmi celles citées dans la liste des actions municipales proposées par le PNNS ou une action innovante conforme au PNNS ;
- à veiller à ce que, pour toutes les actions mentionnées ci-dessus et menées dans le cadre de la collectivité locale, soient utilisées exclusivement les recommandations issues des référentiels du PNNS et à veiller à ce que toute action nutritionnelle impliquant la collectivité n'aille pas à l'encontre des repères de consommation du PNNS ;
- à nommer un référent « actions municipales du PNNS » qui informera les services régionaux de santé et rendra compte annuellement, au Comité stratégique du PNNS, des actions mises en place ;
- à afficher le logo « Ville-active du Programme National Nutrition Santé » de façon explicite sur les documents afférents à cette action.

Le PNNS fournira, au niveau régional ou national le cadre, les outils et les conseils utiles à la mise en œuvre des actions.

La Ville de Niort, de par ses engagements de qualité au niveau de la restauration scolaire, entre directement dans le cadre de cette charte.

En effet, la présence d'une diététicienne à la Direction de l'Enseignement depuis 1990, les menus conformes aux recommandations, bientôt obligatoires, du GEMRCN (Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition), la publication des menus assortis d'informations nutritionnelles sur le portail internet de la ville, la réalisation d'opérations de sensibilisation auprès des jeunes convives (semaine fraîche attitude, menus à thème, valorisation de produits régionaux, petits-déjeuners à l'école, ...) sont autant d'éléments qui pourraient être validés par le PNNS.

D'autres activités réalisées par la Direction de l'Enseignement entrent dans le cadre du PNNS : pédibus, ateliers de jardinage écologique dans les centres de loisirs, animations pendant les temps périscolaires, sorties de découverte, ...

De nombreux autres services municipaux réalisent déjà des actions en faveur de la nutrition et de la santé : CCAS (crèches, repas à domicile, personnes en situation précaire), service des sports, développement durable, piétonisation, foire exposition, formations du personnel, réceptions, animations de quartiers, aides aux associations, etc. Ils seront invités à les signaler au référent « actions municipales du PNNS » afin de les valoriser avec le logo « ville active du PNNS ».

Il apparaît donc que les objectifs demandés dans la charte Ville active du PNNS sont déjà atteints. La signature de la charte permettrait de formaliser l'engagement de la ville de Niort concernant la nutrition et la santé et

d'utiliser le logo « Ville-active du Programme National Nutrition Santé » pour valoriser et identifier ses actions en lien avec le PNNS.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la Charte Ville active du PNNS.
- Désigner la diététicienne de la Direction de l'Enseignement comme référent « actions municipales du PNNS » pour rendre compte des actions de la ville aux services régionaux de santé et au comité stratégique du PNNS.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Delphine PAGE